



# COMMUNIQUÉ ONF

Décembre 2019

## MASSIF FORESTIER DE FONTAINEBLEAU

### L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS ET LE COMITÉ DE DÉFENSE DES SITES ET ROCHERS D'ESCALADE (COSIROC) RENFORCENT LEUR PARTENARIAT POUR UNE GESTION PARTAGÉE DES SITES D'ESCALADE DU MASSIF DE FONTAINEBLEAU

L'ONF et le Cosiroc signent un partenariat relatif à la pratique de l'escalade de bloc sur le massif de Fontainebleau. Cette convention locale définit **les modalités de gestion, de balisage et d'entretien des circuits d'escalade**. Elle **s'inscrit dans le contrat de projet Forêt d'Exception 2018-2022**. Sa portée géographique couvre l'ensemble des forêts de **Fontainebleau, des Trois-Pignons et de la Commanderie**.

Avec 22 000 hectares, ces forêts accueillent plusieurs millions de visites annuelles. Grâce à leurs chaos rocheux, elles trônent parmi les **sites naturels les plus prisés des grimpeurs du monde entier**. Chaque année, environ 1 à 2 millions de personnes s'adonnent à l'escalade de blocs. Cet **engouement ne retombe pas et s'intensifie** avec le développement des salles comportant des murs d'escalade en Île-de-France. Prestigieuses, ces forêts requièrent une gestion minutieuse conciliant activités de loisirs, préservation de la biodiversité et production de bois.

**Face à la demande toujours plus croissante** de loisirs et sports de nature, **l'enjeu est de taille sur les sites d'escalade** : accueillir les pratiquants avec le maximum de sécurité, les orienter, les informer des bonnes pratiques, leur offrir des parcours entretenus, tout en veillant au respect des autres usages et à la protection du milieu naturel. Partageant ce constat, **l'ONF et le Cosiroc s'engagent pour une pratique durable et responsable de l'escalade** sur le massif de Fontainebleau.

#### • POUR UNE PRATIQUE DURABLE DE L'ESCALADE

D'une durée de 3 ans renouvelable, la convention  **vise à renforcer la qualité et l'efficacité du travail commun déjà mené sur le terrain par l'ONF et le Cosiroc**. Elle rappelle les principes généraux applicables à la pratique de l'escalade de blocs dans le massif forestier, en lien avec les réglementations actuelles : code forestier, forêt de protection, aménagement forestier, Natura 2000...

Dans la continuité de ses actions passées le CoSiRoc réalisera en lien avec l'ONF plusieurs actions concrètes parmi lesquelles :

- baliser et entretenir les zones d'escalade officiellement autorisées ;
- évaluer les propositions de création des nouveaux sites et/ou circuits d'escalade et les approuver en prenant en compte la fragilité des milieux naturels tout comme la gestion forestière ;
- participer aux actions de lutte contre l'érosion des sols visant à éviter la dégradation des sites recevant du public ;
- sensibiliser sur les pratiques respectueuses de l'environnement.

Organe de concertation et décision, la nouvelle **commission d'Escalade Bellifontaine (CEB)** se réunira au minimum 2 fois par an. Composée des associations membres du CoSiRoc, d'agents de l'ONF, de représentants des communes concernées et de bénévoles intéressés, cette nouvelle gouvernance locale se chargera **valider les projets, de suivre et évaluer les réalisations engagées.**

Ce partenariat précise également le partage des responsabilités entre ces 2 acteurs. Il rappelle également que dans certains cas, **l'ONF peut être amené à interdire l'accès aux sites d'escalade lorsque la sécurité du public n'est pas assurée** (blocs destabilisés, arbres dangereux, érosion forte, zone incendiée...), ou pour la protection de la biodiversité et lors d'actions sylvicoles.

## Le Cosiroc EN QUELQUES MOTS

Fondée en 1967, le CoSiRoc est une association d'associations « grimpantes » (clubs appartenant à la fédération des club alpins de montagne, fédération sportive et gymnique du travail, divers clubs de la fédération française de Montagne et d'escalade...) ou autres associations impliquées dans la préservation des sites de blocs (AAPP, MW). Ses deux principaux objectifs sont la sauvegarde des milieux naturels, particulièrement ceux où se pratiquent des activités dites « de pleine nature », et la pérennisation de l'escalade dans les massifs gréseux franciliens. Depuis plus de 50 ans, le CoSiRoc est un acteur majeur de la réalisation et de l'entretien des célèbres « circuits d'escalade de la forêt de Fontainebleau » et des autres massifs gréseux de la région Ile-de-France. Il est aussi un lieu de réflexion et d'information au sujet de l'évolution des pratiques grimpantes dans la région. Depuis de nombreuses années, il est l'interlocuteur principal de l'ONF et des communes concernées par les massifs d'escalade.

## CONTACT

Agence territoriale Île-de-France Est  
217, bis rue Grande  
77 300 FONTAINEBLEAU

Courriel : [guillaume.larriere@onf.fr](mailto:guillaume.larriere@onf.fr)

